

**DEC211516DR06**

Décision portant délégation de signature à Mme Karine NAUDIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch)

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch) dont le directeur est Philippe DILLMANN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Karine NAUDIN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , 18 mars 2021

le directeur d'unité  
Philippe DILLMANN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

